

Termes de référence

Cadre de concertation en genre 2017-2019¹

Au regard des nouveaux enjeux dans le domaine du genre au Burkina Faso, et des leçons apprises des quinze années d'existence du Cadre de Concertation des Partenaires (CCG) qui a regroupé uniquement les PTF, il est proposé une nouvelle dynamique de concertation plus ouverte pour assurer une collaboration plus collégiale entre les PTF et le gouvernement. L'on conçoit désormais un cadre de concertation genre composé à la base par les PTF et le ministère en charge des questions de genre, actuellement, le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, soit un CCG-PTF-MFSNF. Les termes de référence décrivent le cadre de concertation dans cette nouvelle formule de travail conjoint.

1. Définition et missions du CCG PTF-MFSNF²

Le cadre de concertation genre **PTF-MFSNF** est un espace de dialogue politique, de partage d'informations entre les partenaires techniques et financiers engagés sur les questions de genre et le ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille. Il se veut une force de proposition et d'actions en vue de 1) soutenir la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso, 2) assurer le suivi des questions de genre dans les politiques générales et les programmes sectoriels du pays, et 3) soutenir la réalisation des droits spécifiques des femmes.

2. Objectif général

Le cadre de concertation genre **PTF-MFSNF** a pour objectif général de contribuer à la réduction des rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes au Burkina Faso, dans un cadre de travail conjoint autour de la Politique Nationale Genre du pays.

3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- a) Assurer un dialogue politique entre les partenaires au développement d'une part, et entre les partenaires et le Gouvernement d'autre part, sur les questions de genre et les questions spécifiques aux droits des femmes au Burkina Faso;
- b) Fédérer les efforts des partenaires et du gouvernement pour la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions de la Politique nationale genre, et assurer un suivi conjoint

¹ Extrait du document « projet de TDR du CCG et esquisse du plan de travail annuel 2017 -2018

² L'acronyme pourrait être revu pour plus être plus pratique. On pourrait conserver l'acronyme « CCG».

de la mise en œuvre du PNDES du point de vue du genre. Il s'agit d'appuyer l'activation du principe « égalité et équité » retenu par le PNDES.

- c) Promouvoir la synergie d'actions au niveau des initiatives des partenaires au développement ;
- d) Favoriser le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du genre ;
- e) Offrir un cadre pour le partage d'informations sur la situation du genre dans le pays et pour la mobilisation des ressources en faveur du genre ;
- f) Soutenir les CSD, notamment le CSD Travail, Emploi, et Protection Sociale pour la transversalité du genre présenté dans le PNDES.

4. Composition et structure du CCG- PTF-MFSNF

Le cadre de concertation genre regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers engagés pour les questions d'égalité femmes- hommes au Burkina Faso, et les représentants³ du ministère en charge des questions de genre. De façon ad-hoc le CCG PTF-MFSNF intégrera les représentants des ministères sectoriels ou des organisations de la société civile concernés par un enjeu précis.

Le CCG PTF-MFSNF présente **deux principales entités de travail**. L'entité technique composée des personnels chargés des questions genre dans les institutions de coopération et dans le ministère, et l'entité politique comprenant les responsables des institutions, soit les Ambassadeurs, chefs de coopération, représentants résidents, chefs d'aide au niveau des PTF et la Ministre de la famille de la solidarité nationale et de la famille au niveau de l'État. Ces deux entités sont mobilisées, les premiers pour des représentations dans les travaux techniques et les seconds pour des activités de représentation de haut niveau, le dialogue politique et la prise de décision.

Le fonds commun genre des PTFs mis en place en 2005 pour le financement des activités de genre au Burkina Faso, constitue un mécanisme utile et essentiel des PTF et du ministère, pour le soutien d'initiatives genre dans le pays. Le membership du FCG est très réduit actuellement (cinq partenaires sur environ une vingtaine de partenaires du CCG). Un PTF membre du fonds commun genre assure la supervision de la gestion du FCG actuellement confiée à l'ONG suédoise Diakonia. Toutefois, le CCG PTF-MFSNF pourrait constituer un cadre de partage d'informations et de dialogue sur le FCG. Il peut s'agir de partage d'informations sur les initiatives financées, sur les résultats et les difficultés, ou d'implication du chef de file CCG dans le dialogue pour la mobilisation de ressources additionnelles et le développement de synergies entre le FCG et les financements parallèles d'autres partenaires.

5. Pilotage du CCG PTF-MFSNF

Le pilotage du CCG-PTF-MFSNF est assuré conjointement par le chef de file des PTF et le représentant du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille. Ils assurent la préparation et la convocation des réunions. Un plan d'action annuel de travail pourrait être adopté par le CCG-PTF-MFSNF. Les ordres du jour des réunions sont retenus d'un commun accord et les rencontres techniques ou politiques sont co-présidées

³ Le MFSNF désignera ses représentants et identifiera un point focal permanent pour le CCG

par le chef de file des PTF et le ministère. Une mailing liste du CCG-PTF-MFSNF sera créée pour faciliter la communication et le partage d'informations.

6. Missions et rôles du chef de file des PTF

Le partenaire chef de file des PTF en genre, est **désigné pour une période minimale de deux ans. Il est représenté effectivement par le premier responsable de l'institution dans le dialogue de haut niveau et les occasions de communication stratégique avec le gouvernement. Le chef de file a pour mission de contribuer activement aux objectifs du CCG-PTF-MFSNF à travers les rôles ci-après :**

1. Assurer le **rôle de représentations des PTF** dans les activités stratégiques pour la promotion de l'égalité femmes-hommes et la promotion des droits des femmes ;
2. Faire la **promotion du genre** auprès des instances décisionnelles (Gouvernement, parlement et collectivités) et de chacun des partenaires membres du CCG en vue de la prise de mesures courageuses et innovantes en faveur de l'égalité des genres.
3. Assurer la **coordination interne des PTF pour l'harmonisation des points de vue** et la formulation des positions communes partagées sur des dossiers précis dans le cadre notamment du suivi de la mise en œuvre du **PNDES et de la Politique Nationale Genre** ;
4. **Mobiliser les PTF autour des enjeux du Plan d'action de la PNG et du plan de travail retenu par le CCG PTF-MFSNF** ;
5. **Représenter les PTF genre dans le CSD Travail, Emploi, et Protection Sociale** organiser des rencontres de dialogue et d'informations regroupant les responsables des institutions de coopération bilatérale et multilatérale sur le genre (au moins deux fois l'an) ;
6. **Assurer le lien avec la Troika des partenaires du PNDES**;
7. Assurer la **délégation de tâches à d'autres PTF en fonction de leurs avantages comparatifs** dans la perspective d'un travail collégial. Selon les besoins, le chef de file des PTF pourrait susciter la création de groupes ad'hoc thématiques de travail. Une connaissance approfondie des domaines d'activités et des avantages comparatifs de chaque partenaire par le chef de file sera nécessaire ;
8. **Encourager les PTF à renforcer les capacités en genre des différents chargés de programmes dans leurs institutions et celles des organismes relais** (ONG notamment) qui mettent en œuvre leurs programmes sur le terrain ;
9. **Encourager et appuyer la mobilisation de ressources** et la mise en place d'instruments financiers, pour renforcer le financement des questions d'égalité femme-hommes en concertation avec le chef de file du fonds commun genre (FCG) ;
10. **Encourager les synergies possibles dans les interventions des différents PTF et dans les financements en lien avec le fonds commun genre** ;
11. Elaborer les **projets de discours et de correspondances officiels** et les soumettre à la validation des autres partenaires avant expédition ;
12. Assurer un **archivage adéquat des produits et productions du CCG-MFSNF et du groupe des PTF genre** ;
13. **Renforcer la visibilité des résultats du cadre de concertation des PTF** et du cadre conjoint de concertation ; (un site WEB du CCG existe à cet effet mais son animation n'est pas toujours assurée) ;

14. Contribuer à la **préparation des documents de travail des rencontres**

7. Secrétariat du chef de file des PTF : Une troïka et un (e) secrétaire administrateur (trice) du chef de filât

Le chef de file des PTF en exercice devra être appuyé dans son rôle, par le chef de file sortant et un autre PTF qui jouerait le rôle de suppléant au chef de file. Le PTF suppléant peut idéalement être un PTF qui envisage de prendre le rôle de chef de file après le mandat du chef de file en exercice, ou à défaut, un partenaire volontaire qui n'affiche pas nécessairement cette ambition. Ils formeront ainsi **une troïka au niveau des PTF genre**.

Au regard de l'ampleur des tâches de type administratif et logistique associées au rôle de chef de file, celui-ci pourrait être soutenu par une **personne-ressource interne ou recrutée, qui jouerait le rôle de Secrétaire administratif⁴ du chef de file**. L'absence d'un tel support peut créer des situations de débordements pour le chef de file.

Les rôles respectifs des PTF accompagnateurs du chef de file et du (de la) Secrétaire administratif (trice) sont proposés comme suit :

- Le chef de file sortant assurera l'accompagnement du chef de file en exercice en tant que tenant de la mémoire institutionnelle ; il fournira au chef de file en exercice tous les documents pertinents pour le passage de témoin et restera disponible pour le partage d'expériences, de pratiques et de leçons apprises à la demande du chef de file en exercice.
- Le PTF suppléant soutiendra le chef de file en exercice dans ses attributions. Au besoin, et à la demande du chef de file, il collaborera à un premier niveau pour la rédaction des discours et des correspondances, à l'organisation des réunions de concertation aux niveaux technique et politique. Le chef de file suppléant assurera la représentation du chef de file en exercice à sa demande, pour les rencontres de haut niveau. Le PTF suppléant devra également conserver les comptes-rendus des différentes rencontres.
- Le PTF suppléant et le chef de file sortant accompagneront le chef de file en exercice dans les rencontres de haut niveau avec le gouvernement. Cette équipe pourrait être renforcée au besoin par d'autres PTF selon les thématiques faisant objet du dialogue politique.
- Le ou la Secrétaire administratif (trice) du chef de file, assure toutes les tâches administratives et logistiques reliées aux rôles du chef de file : gestion des communications avec les PTF et avec le MFSNF ou autres institutions; contribution à la préparation des réunions de concertation, à la formation des positions communes des PTF, préparation des projets de discours et de correspondances, préparation et archivage des compte-rendu, de réunions et autres productions et documents du cadre de concertation, suivi des tâches.

⁴ Un nouveau recrutement crée des charges additionnelles pour le chef de file et le rapport de capitalisation des expériences de CCG (2016) indiquait que ces charges associées au chef de filât limitent la propension des partenaires à se positionner comme chef de file. Le rapport proposait à cet égard que les PTF du CCG pensent à un pot commun, pour la prise en charge d'un secrétariat administratif. La réflexion doit être poursuivie.

8. Rôles spécifiques du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille

Le Ministère de la femme de la solidarité nationale et de la famille, est le représentant du gouvernement au sein du CCG-PTF-MFSNF. L'animation du cadre de concertation genre conjoint PTF-MFSNF, impliquera que le ministère affiche un leadership fort pour le travail sur le genre. Il devra démontrer un niveau élevé de proactivité pour contribuer à orienter les agendas des rencontres en fonction de ses préoccupations et tenir le dialogue autour des propositions et visions des PTF. **Les principaux rôles spécifiques au MFSNF** se déclinent comme suit :

- Garder la veille stratégique sur les questions de genre dans le pays et en faire l'écho au sein du cadre de concertation ;
- Jouer un rôle d'interface entre les PTF et les ministères sectoriels, pour faire l'écho des préoccupations des PTF dans les différents secteurs et **en retour, rapporter les problématiques soulevées par les sectoriels au niveau du CCG-PTF-MFSNF; également, entretenir le dialogue avec les ministères sectoriels pour l'accueil des réunions du CCG-PTF-MFSNF.**
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du plan du travail annuel conjoint ;
- Contribuer à la visibilité des actions du cadre de concertation au niveau du gouvernement.
- Contribuer à l'établissement des ordres du jour et à la préparation de la tenue des rencontres du CCG-PTF-MFSNF;
- Contribuer à la préparation des documents de travail;
- Assurer l'archivage des productions du CCG-PTF-MFSNF et du groupe des PTF;
- Assurer des rencontres préparatoires à l'interne avant les rencontres du CCG-PTF-MFSNF pour une efficacité des réunions.

9. Les principes de base de collaboration et de travail

Le CCG-PTF-MFSNF travaille sur la base des principes suivants

- Le respect du leadership national par l'ancrage et l'alignement des orientations du **CCG PTF-MFSNF** dans les priorités et les besoins définis par les cadres de programmation du gouvernement en matière de genre
- Le partage des tâches par la délégation au besoin et selon le principe de subsidiarité;
- L'orientation vers l'atteinte de résultats définis;
- La transparence et la redevabilité partagées par rapport aux résultats;
- La gestion collective des risques;
- Le respect mutuel.

Ces mêmes principes sont appliqués pour le travail en concertation interne au niveau des PTF

10. Les réunions techniques et les rencontres de dialogue de haut niveau

Les **réunions techniques** du CCG-PTF-MFSNF se tiennent une fois par mois et selon les besoins sur des dossiers techniques. Les réunions se tiendront alternativement dans les locaux du MFSNF et de façon tournante au niveau des PTF. Lorsqu'un ministère sectoriel doit intervenir dans un ordre du jour, la réunion pourrait se tenir au sein de ce ministère en présence des responsables du ministère. Le MFSNF entretiendra le dialogue avec le ministère sectoriel pour l'accueil de la réunion. Les commodités pour les rencontres sont prises en charge par la structure qui accueille ou par défaut, par le chef de file.

Les **réunions de haut niveau** impliqueront l'entité dite politique comprenant **les chefs de coopération, chefs d'aide, ambassadeurs, représentants résidents et la ministre en charge du genre**. Elle **pourrait se tenir deux fois dans l'année ou chaque fois que de besoin. Elles sont utiles pour le renforcement du dialogue politique de haut niveau avec la partie nationale.**

L'ordre du jour est proposé d'un commun accord par les PTF et le MFSNF. Chaque partie est habilitée à proposer une réunion extraordinaire. Un compte-rendu des réunions est rédigé alternativement par le/la représentant (e) du chef de file des PTF et celui /celle du Ministère en charge du genre, puis partagé à tous pour commentaires dans un premier temps. Le compte rendu final intègre les amendements et est partagé à tous.